

Compte-rendu du webinaire de présentation du projet de feuille de route de la conférence des parties (COP) Auvergne-Rhône-Alpes

Vendredi 20 septembre 2024 – 9h00-11h00

Près de 500 participants (collectivités, entreprises, représentants associatifs et institutionnels) se sont mobilisés lors de ce temps de présentation du projet de feuille de route.

Rappel du contexte

En septembre 2023, le Président de la République a lancé un exercice de territorialisation de la planification écologique inédit en menant des COP à l'échelle de chaque la région comme outils de discussion stratégique.

Dans l'esprit des conférences des parties des Nations-Unies, les COP visent à renforcer les dynamiques existantes à l'échelle territoriale : il s'agit de partager l'effort nécessaire pour réduire l'empreinte carbone et préserver la biodiversité et les ressources naturelles des territoires en fonction des réalités locales, en intégrant de manière cohérente tous les volets de la planification écologique.

Objectifs de la réunion

Lors de ce webinaire, le projet de feuille de route régionale construit depuis la fin de l'année 2023 a été présenté.

Les objectifs de ce webinaire étaient multiples :

- Mettre en perspective les travaux régionaux avec ceux menés au niveau national, en présence d'Antoine PELLION, Secrétaire Général à la planification écologique ;
- Donner de la visibilité aux participants sur la structure et les livrables de la feuille de route ;
- Présenter les défis et actions de la feuille de route pour chacun des 6 secteurs (biodiversité et ressources naturelles, transports et mobilités, bâtiments, industrie et produits bois, énergie et déchets, forêt) ;
- Projeter la suite des travaux : les futurs COP (restitution au second semestre 2024, prochaines COP annuelles) et les chantiers prioritaires.

La COP Auvergne-Rhône-Alpes a été lancée officiellement le 21 décembre 2023. Depuis son lancement, elle s'est déployée à travers :

- La réalisation d'un diagnostic régional s'appuyant sur les données disponibles et sur une consultation effectuée auprès des collectivités territoriales (plus de 630 réponses) ;

- La mise en place de 6 groupes de travail thématiques régionaux (industrie et produits bois, transports, bâtiments, énergie et déchets, biodiversité et ressources naturelles, forêt) ;
- La réalisation de réunions départementales.

Des temps d'échanges et de débats multi-acteurs ont ainsi été conduits entre décembre 2023 et juin 2024. Plus de 2 000 personnes se sont mobilisées au sein des groupes de travail régionaux et départementaux en Auvergne-Rhône-Alpes.

Le panorama des leviers de la décarbonation de la région Auvergne-Rhône-Alpes a permis d'identifier un objectif de baisse d'émissions de gaz à effet de serre de 24,5 MtCO₂eq à horizon 2030. Cela représente environ 12 % de l'objectif national de réduction des émissions de gaz à effet de serre, sachant que la région Auvergne-Rhône-Alpes représente environ 13 % des émissions en 2022. Il est complété par un panorama des leviers relatifs aux enjeux de préservation de la biodiversité et des ressources naturelles.

Introduction et remise en contexte

- Introduction de *Jean-Philippe DENEUVY*, Directeur de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes

Monsieur Jean-Philippe DENEUVY remercie les 2000 participants qui se sont mobilisés à l'échelle de la région et notamment les parlementaires et les élus territoriaux, qui ont manifesté un fort intérêt pour la démarche. Des remerciements sont également adressés aux équipes mobilisées au sein des services de l'Etat (SG COP, DREAL, DREETS, DRAAF), et du Conseil Régional qui ont participé aux travaux. Enfin, Jean-Philippe DENEUVY souligne le soutien constant des équipes du SGPE.

Cinq points clés sur les travaux conduits sont mis par le Directeur de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes :

- Une approche systémique nécessitant de prendre en compte l'ensemble des enjeux de la transition écologique et notamment les enjeux de sobriété et de mettre autour de la table des acteurs qui n'ont pas forcément l'habitude de travailler ensemble ;
- L'implication de différents échelons (régional, départemental et infra-départemental) et notamment la forte mobilisation de l'échelon départemental qui a permis la valorisation des retours d'expériences de nombreux acteurs mobilisés et le développement de feuilles de route adaptées aux territoires ;
- La prise de conscience de l'ensemble des acteurs de passer des intentions à l'action. Un travail méthodologique a été mené pour permettre la déclinaison opérationnelle de la feuille de route issue de la COP, au plus près des territoires ;
- La volonté partagée d'une feuille de route ambitieuse qui mise sur l'engagement volontaire des acteurs pour sa mise en œuvre. La cible étant de mettre en œuvre des actions opérationnelles, efficaces à court terme et reproductibles, afin d'obtenir des résultats visibles ;

- La transition écologique vue comme une opportunité, avec la conviction que la transition écologique n'est pas antagoniste des enjeux de souveraineté et de réindustrialisation, mais qu'au contraire, elle sert ces objectifs.
- Intervention d'Antoine PELLION, Secrétaire Général de la Planification Ecologique

Monsieur Antoine PELLION a salué l'engagement fort des acteurs de la COP AURA qui s'est inscrit dans la durée. Cet engagement témoigne d'une bonne dynamique d'implication des élus locaux et parlementaires, des acteurs du monde économique et de la société civile.

Dans un effort de mise en perspective avec les travaux menés au niveau national, plusieurs réussites sont mises en avant :

- Les bons résultats de l'année passée en matière de baisse des émissions de gaz à effet de serre (baisse de 6%) qui mettent la France sur la trajectoire du Fit for 55.
- La mobilisation exemplaire dans d'autres régions, qui témoigne d'une dynamique positive impulsée, malgré certains décalages de calendriers.

Monsieur Antoine PELLION a rappelé le lien entre les feuilles de route régionales et les réussites enregistrées au niveau national : la mise en œuvre d'actions concrètes contribue directement à l'atteinte des objectifs nationaux.

À la fin de l'automne 2024 et à l'issue de la restitution des travaux menés dans les différentes régions, une vision globale de la situation territoriale pourra être développée.

Antoine PELLION a rappelé qu'à ce jour, tous les sujets en lien avec la planification écologique n'ont pas pu être abordés dans le cadre de cette première COP, notamment les enjeux liés au secteur agricole qui doivent faire l'objet d'un travail collectif qui s'inscrit dans la durée.

En outre, la thématique de l'adaptation au changement climatique a été mise en lumière par Antoine PELLION lors de cette introduction. Au-delà du plan national d'adaptation au changement climatique qui devrait être présenté prochainement, a été rappelée l'importance de structurer encore davantage les réponses apportées par les territoires.

En conclusion, la valeur ajoutée de ce travail collectif et opérationnel et du « faire ensemble » a particulièrement été soulignée.

Les réponses aux questions transversales portant sur la démarche de la COP Auvergne-Rhône-Alpes sont détaillées en annexe 1.

Présentation des défis et actions par secteur

Présentation de la structure de la feuille de route

Monsieur Julien LAHAIE, secrétaire général de la COP Auvergne-Rhône-Alpes rappelle que la feuille de route a été alimentée par plus de 630 collectivités territoriales, et par les nombreuses contributions de multiples parties prenantes. Ces efforts de concertation, à travers la tenue de 23 réunions régionales thématiques, ont permis l'ouverture d'un débat constructif et d'aboutir à la priorisation des défis de la feuille de route.

Le projet de feuille de route est structuré autour de plusieurs documents :

- La feuille de route régionale, dite feuille de route « socle » 2024-2030, qui s'appuie sur un ensemble de défis et d'actions concrètes opérationnelles. Cette feuille de route est divisée en cahiers se voulant autoportants et couvrant les différentes thématiques abordées par la COP. Un cahier spécifique a été développé pour chaque thématique d'action ;
- Les cahiers départementaux complètent cette feuille de route « socle ». Au nombre de 12, un cahier par département a été développé. Ils mettent en exergue les travaux menés à travers les réunions départementales, et recensent les leviers d'actions à mobiliser ainsi que les actions à mettre en œuvre à l'échelle du département ;
- Une synthèse communicante, disponible et accessible sur le site de la préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Cette synthèse de 35 pages recense de façon synthétique les différentes thématiques de la COP.
- Les fiches actions rédigées afin de faciliter l'appropriation des défis identifiés par thématique pour la région Auvergne-Rhône-Alpes. Sous la forme de documents d'une page, une centaine de fiches ont été développées à l'échelle régionale, et environ 140 à l'échelle des départements. La fiche action identifie le porteur, le maître d'ouvrage, les contributeurs et plus largement les parties prenantes identifiées pour conduire l'action. Elle permet aussi d'identifier rapidement les guichets d'ingénierie et les moyens financiers mobilisables pour accélérer le déploiement des actions. Précisément, chacune de ces fiches actions comprend une cartographie et un tableau synthétique mettant en évidence des actions exemplaires répliquables et donnant ainsi une visibilité globale à l'échelle des départements de l'Auvergne-Rhône-Alpes. Ces fiches actions se veulent être des documents « vivants », alimentées au cours du temps. Notamment, elles comprennent des indicateurs de suivi, qui d'ici le 1^{er} janvier 2030, permettront de s'assurer de l'atteinte des objectifs en matière de décarbonation, de protection de la biodiversité et de préservation des ressources.
- Un dernier document compilant toutes les contributions des parties prenantes de la COP sera aussi mis à disposition sur le site de la Préfecture de région d'ici la fin de l'année 2024. On pourra notamment y retrouver les retours des questionnaires adressés aux collectivités.

À l'issue de cette présentation de l'architecture de ce projet de feuille de route, Julien LAHAIE rappelle les 6 thématiques abordées au cours de l'année 2024 dans le cadre de la COP Auvergne-Rhône-Alpes : industrie et produits bois, énergie et déchets, agriculture forêt et alimentation, transports et mobilités, bâtiment, biodiversité et ressources naturelles. Il précise à ce titre que les travaux en lien avec les thématiques agriculture et alimentation et adaptation doivent se poursuivre.

- Intervention de *Bruno FERREIRA*, Directeur de la DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes

Monsieur Bruno FERREIRA a apporté des précisions relatives au volet agriculture de la feuille de route régionale. Il a rappelé les difficultés contextuelles de ce début d'année, qui n'ont pas été favorables à la conduite des travaux.

Dans le cadre des objectifs et leviers identifiés pour ce volet agriculture, la difficulté propre au secteur de l'élevage a été rappelée. Notamment, Bruno FERREIRA a mentionné le besoin de conduire des investigations plus profondes prenant en compte les spécificités locales de l'élevage. Parallèlement, les travaux lancés au niveau national pour le développement d'un plan de souveraineté de l'élevage ont été mentionnés. Bruno FERREIRA a dans ce sens rappelé la nécessité que les travaux se précisent au niveau national afin d'aboutir à une vision plus précise en région.

Présentation des actions de la feuille de route sur chaque thématique

Pour chaque secteur, les participants de la COP ont fait émerger des défis prioritaires pour atteindre l'objectif fixé : 26 défis ont ainsi été définis. Des actions structurantes, opérationnelles et répliquables, et présentant de l'impact ont ensuite été priorisées pour venir relever ces défis.

Lors du webinaire, les défis définis pour chacun des secteurs (Bâtiment, Biodiversité et ressources naturelles, Transports et mobilités, Industrie et produits bois, Énergie et déchets, Forêt) ont été présentés aux participants, accompagnés d'un focus sur un point saillant, une illustration emblématique et un sujet transversal par secteur permettant de mettre en lumière des actions phares de la feuille de route.

Les réponses aux questions posées pour chacune des thématiques sont détaillées en annexe 2.

Projection et prochaines étapes

- Projection sur les prochaines étapes de *Julien LAHAIE*, Secrétaire Général de la COP Auvergne-Rhône-Alpes

Monsieur Julien LAHAIE a d'abord rappelé que la feuille de route a été transmise par la Préfète de la région au nouveau président du Conseil régional Auvergne Rhône Alpes en septembre dernier. L'organisation d'une COP de restitution en présentiel est à prévoir prochainement.

En matière d'animation, une COP annuelle sera organisée chaque année jusqu'en 2030, en poursuivant l'objectif d'une mobilisation élargie des acteurs. Cette COP annuelle permettra notamment d'assurer un suivi de la mise en place des défis et actions. Des bilans quantifiés seront proposés sur la base des indicateurs de suivi en cours d'élaboration.

En termes d'actions concrètes à mener, telles que présentées dans la feuille de route, Julien LAHAIE a mis en évidence que 50 % d'entre elles dépendent d'acteurs économiques, 25 % d'entre elles dépendant des collectivités territoriales et de l'Etat, et les 25 % restants dépendent de chacun d'entre nous.

Afin d'assurer la continuité des travaux menés, plusieurs groupes de travail thématiques seront mis en place. Ces GT permettront d'avancer sur différents chantiers avant la prochaine COP annuelle et avant la COP de restitution. S'agissant des chantiers futurs et prioritaires, les sujets suivants ont été identifiés et partagés aux participants :

- La déclinaison de la feuille de route régionale via l'actualisation des Contrats pour la réussite de la transition écologique (CRTE) ;
 - Les réflexions relatives aux chantiers transversaux de la COP :
 - Le chantier "Financement de la transition écologique", en lien avec les contributions de chacun des acteurs aux leviers de la planification écologique ;
 - Le chantier formation, emplois, compétences ;
- Le traitement des volets adaptation et agriculture et alimentation, non intégrés à ce stade dans la feuille de route régionale.

Julien LAHAIE a en outre rappelé les moyens en ingénierie que nécessite la mise en œuvre de cette feuille de route. En ce sens, le développement d'un portail unique regroupant les interlocuteurs principaux sera mis à disposition des porteurs d'actions. L'enjeu étant de rendre ces interlocuteurs plus visibles et plus accessibles.

Finalement, la portée de cette feuille de route a été précisée : il s'agit d'un document incitatif, et participatif pour construire collectivement une trajectoire vertueuse d'ici le 1^{er} janvier 2030. Ce document ne s'inscrit pas dans un cadre réglementaire qui viendrait s'ajouter à l'existant mais constitue bien une démarche collective complémentaire visant à s'assurer les actions menées permettent *in fine* l'atteinte des objectifs pour 2030. Cette feuille de route aura par ailleurs vocation à être actualisée chaque année à travers la gouvernance qui sera mise en place.

Pour rappel, tous les éléments présentés seront disponibles sur le site internet de la préfecture de région. Le lien pour s'inscrire aux groupes de travail thématiques y sera également disponible.

Conclusion

- Conclusion de *Jean-Philippe DENEUVY*, Directeur DREAL Auvergne-Rhône-Alpes

Monsieur Jean-Philippe DENEUVY a clôturé ce webinaire de présentation du projet de la feuille de route en remerciant particulièrement les rapporteurs de la DREAL, de la DRAAF et de la DREETS, qui ont su rendre accessible le contenu dense de la feuille de route. Des attentes sont fortes en matière de concrétisation et d’ancrage territorial des actions inscrites à la feuille de route. Le partage de l’information et l’agilité quant à la mise en œuvre de ces actions seront également un facteur de réussite de la conduite de la feuille de route.

Trois enjeux majeurs ont été cités pour les mois à venir :

- Permettre à tous les acteurs et donneurs d’ordres de participer à la démarche, avec l’enjeu fort de partager la vision de la COP au-delà des 2000 acteurs aujourd’hui mobilisés, mais aussi de reconnaître les efforts déjà accomplis ;
- Avancer sur la question des financements, malgré la période ambivalente de difficulté budgétaire pour l’Etat d’une part, et de déficit écologique d’autre part. L’enjeu était de pouvoir concilier ces différents objectifs ;
- Entretenir une dynamique avec l’ensemble des acteurs qui doivent faire aboutir les objectifs de la feuille de route, au-delà de la restitution finale et l’approbation formelle d’un premier plan d’action.

Les réponses aux questions transversales posées portant sur les prochaines étapes de la démarche de la COP Auvergne-Rhône-Alpes sont détaillées en annexe 1.

Le présent document, ainsi que le support de présentation et le replay du webinaire, sont disponibles en ligne sur le [site de la COP](#).

Annexe 1 : questions – réponses transversales portant sur la démarche de la COP Auvergne-Rhône-Alpes

Volet	Question	Réponse
Transversal	Quid du déroulement de l'exercice COP dans d'autres régions ?	Antoine PELLION indique que toutes les régions ont travaillé autour de la même approche en termes de thématiques abordées. En revanche, la finesse des approches territoriales peut différer selon les régions (choix d'une maille régionale, choix de mailles départementales). Dans toutes les régions, un grand point d'attention a été mis sur la nécessité de ne laisser personne de côté.
	Quelle est l'accessibilité des feuilles de route des autres régions ?	Antoine PELLION rappelle que ces feuilles de route ont vocation à être publiques, et devraient être disponibles sur le site respectif des régions. Du côté du Secrétariat Général à la Planification Ecologique, une synthèse agrégée sera produite afin de notamment identifier les bonnes pratiques.
	Comment expliquer la baisse des GES au niveau national ?	Antoine PELLION a précisé que deux tiers de cette baisse enregistrée provient de facteurs structurels, et un tiers provient d'une baisse conjoncturelle. Il souligne la part de baisse associée au retour du parc nucléaire, mais également la somme d'autres actions majeures dans des secteurs d'émission clé (notamment les efforts de rénovation de logements).

	<p>Le projet Rhonergia qui a fait l'objet d'un débat public a été abandonné. Il devait permettre une production supplémentaire d'énergie hydroélectrique estimée à 140 GWh/an. Est-il prévu de re-flécher les financements prévus pour développer des énergies renouvelables ?</p>	<p>Il est bien prévu à l'agenda des prochaines semaines d'en discuter avec la présidente de la CNR. La présidente de la commission propose que les sommes soient réinvesties dans d'autres projets énergétiques, c'est une question à évoquer dans les prochaines semaines. Les propositions (sans s'avancer à la place de la CNR) devront être faites avant la fin de l'année 2024.</p>
	<p>Les émissions importées ont-elles aussi baissé ?</p>	<p>Ces derniers mois, toutes les émissions importées sont en recul.</p>
	<p>M. Lahaie nous avait expliqué en mai dernier que des réunions thématiques "agriculture" auraient lieu à l'été. Nous n'avons pas eu de retour, ces réunions ont-elles eu lieu ? Notre syndicat (la Confédération Paysanne AURA) n'en a pas eu connaissance, or nous aurions aimé y participer.</p>	<p>Les thématiques Agriculture et Alimentation donneront lieu à des groupes de travail spécifiques dans les prochains mois.</p>
	<p>Pouvez-vous nous confier le lien direct d'accès aux documents sur le site de la Préfecture ?</p>	<p>https://www.prefectures-regions.gouv.fr/auvergne-rhone-alpes/Region-et-institutions/L-action-de-l-Etat/Environnement-developpement-durable-et-prevention-des-risques/Conferences-des-parties-COP-en-Auvergne-Rhone-Alpes</p>
	<p>Compte tenu des difficultés financières de notre Nation, il semble impératif de chiffrer les politiques préconisées, les fonds publics et privés (Etat,</p>	<p>Un premier travail de chiffrage de la feuille de route régionale a été engagé. Il ressort des premières analyse macro qu'1/4 des financements nécessaires sont dans les mains des pouvoirs publics (Etat, collectivités...), 1/4 des financements sont dans les</p>

	collectivités, tissu économique...) seront de moins en moins conséquents.	moins des citoyens et 1/2 dans les mains des acteurs économiques.
	Est-ce qu'un volet pédagogie auprès du grand public et des entreprises est prévu ?	Oui, un travail de communication et de pédagogie est prévu dans le cadre du déploiement de la feuille de route régional auprès de tous les publics.
	La COP AuRA pourrait-elle être l'occasion de former un vrai réseau des agents territoriaux en charge des différentes thématiques dans les collectivités locales ? Pour les mobilités ce réseau n'existe plus par ex. Pourriez-vous les porter ou les initier ? Les autres Régions ont-elles quelque chose de similaire ?	L'ADEME AURA anime notamment des réseaux professionnels à l'échelle régionale à destination des techniciens et élus collectivités locales.
	Pouvez-vous préciser les liens / la hiérarchie / les mises en cohérences entre : les propositions de la COP, les futurs CRTE, les PCAET existants ou en projet et plus généralement l'ensemble des dispositifs d'accompagnement des projets des collectivités ?	Des précisions et premiers éléments de réponses seront apportés en fin de webinaire sur l'offre d'ingénierie et de financements ainsi que la déclinaison de la feuille de route régionale via l'actualisation des CRTE.
	Quelle est la portée réglementaire de cette feuille de route ?	Comme cela a été expliqué lors du webinaire, cette feuille de route est un document qui n'a pas à proprement parler de valeur réglementaire. Elle vise simplement à identifier, dans un large cadre de concertation, les actions prioritaires pour répondre aux enjeux posés par le changement climatique en Auvergne Rhône Alpes.

Annexe 2 : questions – réponses portant sur les défis et actions de la COP Auvergne-Rhône-Alpes

Thématique	Question	Réponse
Bâtiment	Il m'apparaît qu'un sujet crucial ne figure pas parmi vos actions, c'est celui de la formation des professionnels du bâtiment et de structuration de la filière. Qu'en est-il ?	Ce sujet n'a pas été oublié, loin de là, il conditionne d'ailleurs la réussite de tous les autres. Il a fait l'objet d'un défi commun à toutes les filières et nous avons déjà beaucoup travaillé en groupe de travail Bâtiment. Je veux citer en exemple le projet FARE (plateforme de formation à la rénovation énergétique) porté par l'ASDER en Savoie, je veux citer aussi le projet "CAPEB Objectifs rénovation d'ampleur 2025" qui a pour objectif de permettre aux entreprises d'accompagner au mieux leurs clients dans leur expérience de rénovation globale et performante.
Bâtiment	Avant de demander aux ménages ou aux entreprises d'engager des travaux parfois coûteux, ne peut-on pas commencer par leur demander d'observer un peu de sobriété dans leurs usages énergétiques ?	C'est tout à fait exact, l'objectif final c'est bien de réduire les émissions de carbone et tous les moyens sont bons, à commencer par réduire ses besoins énergétiques. C'est la raison pour laquelle nous accompagnerons les ménages dans leur expérience de rénovation en leur adressant des messages de sobriété. Sur la rénovation du tertiaire, l'obligation impose une réduction des consommations d'énergie, ce qui passe par une meilleure utilisation des bâtiments avant tout travaux de rénovation.
Bâtiment	Pour décarboner le bâtiment, ne serait-il pas plus simple de remplacer tous les systèmes de chauffage au fioul ou au gaz par des énergies propres comme les ENR,	Oui, c'est un sujet commun avec le groupe de travail Énergie. Il faut jouer sur tous les leviers : à la fois réduire les consommations par la sobriété et les travaux de rénovation et à la fois développer très fortement les énergies renouvelables

	photovoltaïque ou autre ?	et décarbonées.
Bâtiment	Le décret tertiaire vise 40% d'économies en 2030, la COP AuRA vise 30%. Est-ce cohérent ?	Le décret tertiaire ne vise que les « assujettis » c'est à dire tous les bâtiments publics et privés dont la surface dédiée aux activités tertiaires est égale ou supérieure à 1000 m ² . L'objectif affiché dans la COP vise toutes les surfaces tertiaires. En complément, l'objectif réglementaire de réduction de consommation énergétique de 40 % imposé par le décret tertiaire est calculé par rapport à une année de consommation énergétique de référence, définie par l'assujetti entre 2010 et 2022 sur l'année qui totalise le plus de consommation énergétique en général, alors que les objectifs fixés pour la COP sont calculés par rapport à la consommation énergétique de 2021.
Bâtiment	L'autoconsommation en photovoltaïque pour les particuliers n'est pas traitée ?	La production d'énergie renouvelable est rattachée à la thématique Énergie mais un lien très étroit est en effet présent avec la thématique Bâtiment surtout pour favoriser l'autoconsommation en photovoltaïque des particuliers.
Bâtiment	Avez-vous pu mettre en oeuvre des actions de transversalité entre GT. Par ex : rénovation de logements et préservation de la biodiversité (ex : pose de nichoirs pour permettre aux espèces protégées de continuer à nicher)	Cela a été réalisé et est prévu pour la suite. A titre d'exemple, des webinaires ont été organisés sur la thématique de la rénovation énergétique du parc tertiaire en lien avec la préservation de la biodiversité, avec l'intervention des associations LPO et Chauve Souris Auvergne, dans le cadre du centre de ressources sur le parc tertiaire d'Auvergne-Rhône-Alpes.
Bâtiment	Vous parlez de la baisse des émissions de CO2 mais quid des émissions de méthane ?	L'ensemble des différentes émissions est converti en CO2 afin de disposer de données comparables.

Bâtiment	Une entreprise de Haute-Loire, GREENFAB, produit depuis quelques mois une gamme d'isolant en panneaux à base de cartons recyclés, ce qui est complètement innovant. Pour info et/ou intégration de ce process nouveau aux travaux à venir.	Merci de l'information. Nous avons connaissance de cette innovation et sommes très intéressés pour en savoir plus sur les développements (domaine d'application, capacité de production, certification produits, avis techniques, etc...).
Bâtiment	L'objectif de -15% de consommation d'énergie pour le résidentiel paraît plus atteignable, que le seuil actuel de 35% de MaPrimeRénov. Comment les dispositifs d'aide nationaux seront articulés avec les objectifs régionaux ?	L'objectif de -15% sur le parc entier est déjà ambitieux. C'est plus simple dans le tertiaire, d'où un objectif plus élevé pour le tertiaire. C'est bien une appréciation à l'échelle du parc.
Biodiversité	Pouvez-vous préciser l'objectif des 50 espaces protégés ?	Les plans d'action visent à faire sortir a minima 50 espaces protégés sous protection forte d'ici à 2030. Les 50 projets seront issus d'une part du plan d'action (sur 3 ans) qui est déjà en cours depuis 2022 dans chaque département avec un plan d'action. Les projets sont pour certains aboutis, d'autres en cours et viendront alimenter l'objectif de 50 projets. A partir de l'année 2025, un travail sera conduit à l'échelle interdépartementale pour faire émerger via un nouveau plan d'action à 3 ans de nouveaux projets.
Biodiversité	Quelles mesures en faveur de la nature "ordinaire" ?	Le travail sur la restauration des habitats naturels et la restauration des continuités écologiques est une action qui bénéficie à l'ensemble de la biodiversité, y compris les espèces dites « ordinaires ». Quelques actions spécifiques ciblent également la biodiversité « ordinaire », notamment celles concernant la perméabilité écologique des espaces anthropisés (jardins, parcs photovoltaïques)

<p>Biodiversité</p>	<p>Quelle est la place des acteurs de l'éducation à l'environnement au développement durable ?</p>	<p>Les acteurs de l'éducation au développement durable sont évidemment des acteurs clés de toutes les actions en matière de protection de la biodiversité. Ils mobilisent et sensibilisent le grand public et le citoyen, la jeunesse mais aussi tous les âges de la population. Cette sensibilisation est essentielle pour mettre en place des actions concrètes. Les acteurs sont les bienvenus autour de la table sur ces enjeux de biodiversité.</p>
<p>Biodiversité</p>	<p>Les espèces liées aux bâti (notamment) sont en voie de disparition, est-il prévu que tout nouveau bâtiment neuf devra intégrer des aménagements en faveur de la biodiversité (ex : briques nichoirs) ?</p>	<p>Un travail transversal est nécessaire de manière à ce que les aides publiques à la rénovation énergétique prennent en compte l'intégration des enjeux relatifs à la biodiversité dans la conception des projets.</p>
<p>Biodiversité</p>	<p>Dans la cartographie des habitats dégradés, prenez-vous en compte l'impact de la pollution sonore ? Pourriez-vous nous accompagner dans la mesure de cette pollution et ses impacts ?</p>	<p>A date, la méthodologie de cartographie des habitats dégradés n'est pas établie. C'est tout l'enjeu sur le volet restauration pour lequel l'état de connaissance est moindre que sur d'autres sujets. Une méthodologie devra être élaborée. La question de la pollution sonore n'est pas le premier sujet pris en compte dans la méthodologie, mais la question est prise en compte pour la traiter également.</p>
<p>Biodiversité</p>	<p>Y-at-il des actions pour éviter la dégradation de la biodiversité en faisant évoluer l'agriculture par exemple ?</p>	<p>Des actions en faveur de la biodiversité devront être intégrées dans le cadre des actions sur l'agriculture, c'est un enjeu central. Les actions de restauration concernent notamment la replantation de haies dans des paysages agricoles.</p>
<p>Biodiversité</p>	<p>Peut-on contribuer à la construction de cette méthodologie (cartographie dégradation biodiversité), en apportant les méthodologies que nous mettons déjà en place localement</p>	<p>Les démarches locales innovantes ont tout à fait vocation à être mises en valeur et dupliquées.</p>

	et nos besoins, pour alimenter vos travaux ?	
Eau et sols / foncier	Historiquement la gestion de l'eau est planifiée à l'échelle des grands bassins hydrographiques, ces COP régionales ne viennent-elles pas bousculer ou refaire ce qui existe déjà à une échelle appropriée ?	Les travaux de la COP et des GT n'ont pas vocation à remettre en cause les grandes orientations des SDAGE (3 SDAGE en AuRA) et les équilibres définis au niveau des comités de bassin, ni les modalités de déclinaison des programmes de mesures dans les plans d'action opérationnels territorialisés. La COP vise à l'échelle des régions et des territoires d'EPCI à poursuivre, accentuer, la mobilisation des acteurs pour passer à l'action sur les principaux leviers que sont la sobriété hydrique ou encore la protection des captages d'eau potable vis-à-vis des pollutions. L'enjeu est d'assurer la meilleure intégration de ces enjeux dans un développement équilibré des territoires : eau et urbanisme par exemple.
Eau et sols / foncier	Les PTGE sont des démarches au long cours, concrètement quels sont les résultats obtenus sur les bassins versants sur lesquels un PTGE a été validé ?	<p>Nous disposons de recul sur la démarche PTGE sur le bassin RM, qui existait sous la forme de PGRE qui ont inspiré la démarche PTGE au niveau national, avec une partie prospective plus développée pour prendre en compte le changement climatique.</p> <p>Sur 2016-2021 : -15% de volumes prélevés dans les PTGE approuvés, soit 14,4 Mm³ ;</p> <p>En prévisionnel : -9% sur 2021-2028, sachant que 7 PTGE en élaboration, donc projection incomplète.</p> <p>Ces résultats et ce prévisionnel s'inscrivent dans la dynamique du plan "eau" (-10%), qui est donc réaliste et à appliquer désormais à tous les bassins versants.</p>
Eau et sols / foncier	Pourquoi la démarche des captages prioritaires ne serait-elle pas appliquée à d'autres captages dont la qualité de l'eau est dégradée ?	La politique nationale des captages prioritaires est issue du Grenelle de l'Environnement, dont l'objet était de préserver des ressources fragiles et stratégiques (selon la qualité de l'eau, la population desservie, la vulnérabilité de la ressource

		<p>notamment).</p> <p>En effet, d'autres captages sont aussi concernés par une dégradation de la qualité de l'eau. La transposition de la directive « eau potable » (fin 2022) prévoit d'identifier les points de prélèvements dits « sensibles », sur lesquelles une démarche de la protection de la ressource en eau doit être mise en place, notamment dans le cadre de PGSSE (Plan de gestion de la sécurité sanitaire des eau). Les critères sont en cours de définition.</p>
Eau et sols / foncier	Le recyclage des friches ne permettra pas à lui tout seul d'atteindre l'objectif de réduction de moitié de la consommation d'ENAF.	En effet si la reconversion des friches constitue un des leviers d'atteinte du ZAN, il convient de mobiliser l'ensemble des leviers pour atteindre les objectifs de sobriété foncière, dont en particulier une évolution des documents d'urbanisme et de planification plus sobres en foncier.
Eau et sols / foncier	Le Ministère de l'Environnement permettra-t-il d'indemniser le gel de productions de céréales à proximité de captage (refus d'amendements lors des débats de la loi sur l'eau ?	Il existe différentes aides à la mise place de pratiques vertueuses dans le cadre de la protection des captages prioritaires : via les Paiements pour Services Environnementaux, les mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC), l'aide au bio notamment
Transports et mobilités	Vous parlez de Plan de Mobilité mais aujourd'hui réaliser un PDMS pour les bassins de mobilité des territoires peu dense n'est pas obligatoire, des mesures vont-elles être prise dans ce sens ?	Une action a été remontée dans notre feuille de route. C'est un problème qui est traité avec l'administration centrale afin d'identifier des évolutions réglementaires qui permettraient une meilleure organisation des services de transport.
Transports et mobilités	Où en sont les SERM et quels financements : quand on sait que pour la mise en oeuvre, il faut du matériel ferroviaire que la région n'a pas et de nouvelles infrastructures non	Les Services express régionaux métropolitains (SERM) de la région ont été labellisés en juin dernier. Le conventionnement des missions de préfiguration pour la réalisation du dossier de demande de statut SERM est en cours. Les réunions se

	financées ?	poursuivent au niveau technique. En matière de financement, le protocole d'accord de l'avenant mobilités du Contrat de plan État-Région (CPER) a été signé en mai dernier avec un investissement prévu de plus de 322 millions pour le développement des SERM en région.
Transports et mobilités	La COP n'est-elle pas l'occasion de soutenir l'ensemble des SERM prévus en AuRA ?	
Transports et mobilités	Quid de la question de la capacité ferroviaire sur le sillon du SERM Chambéry quand il faudra faire passer les SERM à 15 minutes, le fret ferroviaire et les grandes lignes ?	La question de la capacité ferroviaire sera étudiée lors de la mission de préfiguration du Service express régionaux métropolitains (SERM) de Chambéry. De nombreuses études sont en cours ou seront lancées pour définir les besoins en infrastructure.
Industrie	L'objectif de réduction de 40% des émissions est-il atteignable et pourquoi le secteur industriel a-t-il des objectifs plus ambitieux que les autres secteurs ?	<p>L'ensemble des secteurs est mis à contribution, dans des proportions différentes en fonction des leviers disponibles. Entre 1990 et 2030, les efforts sur l'industrie sont dans le même ordre de grandeur que le bâtiment et l'énergie.</p> <p>Sur le périmètre des 50 plus gros sites émetteurs nationaux, les engagements de réduction des émissions sont de -46% entre 2019 et 2030 : un objectif légèrement inférieur a donc été fixé dans chaque région. Le secteur industriel bénéficie de leviers techniques matures et bien identifiés pour accélérer sa décarbonation.</p> <p>Par ailleurs, l'Etat accompagne les entreprises en s'engageant fortement : 5,6 milliards d'€ sont consacrés à la décarbonation de l'industrie dans le plan France 2030.</p>
Industrie	Est-ce que la réindustrialisation de la région est inclus dans la réduction des GES ?	<p>La réindustrialisation est prise en compte par le SGPE dans la planification écologique (+ 2Mt de CO2e d'ici 2030 liés à la réindustrialisation).</p> <p>Localiser l'activité en France fait baisser les émissions mondiales de CO2. En effet, la France se caractérise par un mix énergétique et une production moins carbonée que ses</p>

		<p>principaux partenaires économiques. Dans la mesure où l'intensité carbone de la production est aujourd'hui plus faible en France que dans le reste du monde, produire en France plutôt qu'à l'étranger a un effet favorable sur les émissions mondiales de GES (à consommations inchangées). Cela accroît les émissions sur le territoire national mais diminue l'empreinte carbone.</p> <p>La réindustrialisation est par ailleurs une réelle opportunité de développement industriel en faveur des filières stratégiques pour la transition écologique (véhicules électriques, EnR, batteries, etc.).</p>
Industrie	<p>Les réductions d'émissions de GES dans le secteur industriels sont-elles dues à des efforts de décarbonation ou à une désindustrialisation de la région ?</p>	<p>Au niveau national, on estime que ces réductions sont dues pour 1/3 à la désindustrialisation, et pour 2/3 à des investissements des industries dans la décarbonation (en AuRA : -14% d'emplois industriels entre 2005 et 2015).</p>
Industrie	<p>Les services de l'Etat seront-ils mobilisables pour décliner cette feuille de route et co-animer le groupe de travail décarbonation de l'industrie mis en place dans le cadre de la révision des PCAEM de métropoles avec industrie ?</p>	<p>En Auvergne-Rhône-Alpes, les DDT suivent la construction et la mise en œuvre des PCAET avec les EPCI porteuses. C'est donc auprès de ces services de l'État que les collectivités devront s'adresser si elles souhaitent décliner la feuille de route Industrie de la COP. Au besoin, les DDT pourront concerter la réponse à apporter avec les services régionaux de l'État et opérateurs directement impliqués dans la conduite de la feuille de route (DREAL et DREETS et ADEME).</p> <p>Les ressources de la COP sont par ailleurs accessibles librement pour permettre aux collectivités de s'en saisir et de s'en servir dans la construction de leurs documents de planification.</p>

Industrie	<p>Nous proposons de vous accompagner dans l'évaluation des gains d'émissions liés à la relocalisation, sujet sur lequel Atmo a une expertise particulière.</p>	<p>Il est effectivement intéressant d'évaluer les gains d'émissions liés à la relocalisation. C'est un sujet qui est déjà documenté, cf. cet article de l'INSEE "Produire en France plutôt qu'à l'étranger, quelles conséquences ?" : https://www.insee.fr/fr/statistiques/7702892</p> <p>Il serait également très intéressant de pouvoir caractériser et suivre à terme l'empreinte carbone de la région. C'est un sujet qui pourra être étudié lors des prochains travaux.</p>
Industrie	<p>Prévoyez-vous une mesure pour rendre obligatoire le choix des prestataires ou fournisseurs les plus proches géographiquement dans les marchés publics, afin de limiter les impacts liés au transport et déplacements ?</p>	<p>Des critères relatifs au développement durable existent déjà dans le code de la commande publique.</p>
Produits bois	<p>Quelle articulation entre les travaux de la COP et ceux du Contrat de la filière bois ?</p>	<p>Pour rappel, le contrat de la filière bois est signé de façon tripartite entre l'Etat, la région et l'interprofession FIBOIS. Il est en cours de finalisation pour la période 2024-2027.</p> <p>Parmi les objectifs du contrat de filière, l'objectif 2 vise à soutenir les marchés et les filières permettant de décarboner l'économie française.</p> <p>Le lien avec la COP est donc tout à fait naturel et évident, ainsi certaines actions de la feuille de route de la COP seront reprises intégralement dans le Contrat de filière. Il s'agit notamment des actions prioritaires relatives aux bois sanitaires ou à la valorisation des feuillus.</p>
Produits bois	<p>N'est-ce pas mauvais de mobiliser le bois sanitaire pour la construction alors qu'il est peut-être utile pour la biodiversité ?</p>	<p>Effectivement, ces arbres morts concourent à la richesse biologique d'une forêt et à la biodiversité car ils peuvent servir d'habitat pour différentes espèces de la faune, de la flore... Les seules limites de leur conservation concernent le risque</p>

		pour la sécurité des usagers en forêt, et dans certains cas très particuliers, le risque d'incendie et de santé des forêts. Côté puits de carbone, ces bois sanitaires ne jouant plus leur rôle de photosynthèse, ils ne permettent plus le stockage de carbone.
Produits bois	Xylofutur avait animé le 13 octobre 2021 dans les locaux de la Région AuRA une journée sur la valorisation des feuillus, quel avenir en France. https://xylofutur.fr/	La ressource en bois, dans le cadre des cellules biomasse, constitue un sujet d'intérêt fort : il s'agit de déterminer si les ressources en bois et notamment bois résineux vont pouvoir répondre à l'ensemble des projets qui émergent sur le territoire. C'est un point d'attention réel avec un objectif d'exploiter les feuillus et les bois sanitaires. Si les bois sanitaires en forêt ne sont pas exploités, cela constitue une perte directe (les bois meurent). Sur l'aspect d'une filière unique, il n'y a pas vraiment de risque car la filière est très diverse de par les produits finaux. Dans le cadre de la cellule biomasse, pilotée par l'ADEME, la DREAL, DRAAF (avec également l'association de la DREETS depuis peu), l'équilibre des usages du bois est bien mesuré, aussi de sorte à ce que le bois énergie ne soit pas en reste pas rapport aux autres usages.
Produits bois	En complément sur le sujet bois forêt, est-il prévu d'accompagner la régénération des forêts compte tenu des impacts du climat sur la forêt ? (expérimentation sur les essences, les techniques, etc. ?)	Les dispositifs France Relance et France 2030 dédiés au renouvellement forestier et à l'accompagnement des propriétaires dans l'adaptation des forêts au changement climatique prévoient explicitement un volet relatif à des expérimentations, sous réserve de validation des projets par l'Etat.
Produits bois	Privilégier une filière "bois" plutôt qu'une autre est-elle bien mesurée (volume de bois disponible pour faire face à la demande, qualité du bois, avantage et inconvénient par rapport aux autres filières, etc.) avec le risque	Il n'est pas question de privilégier une seule filière bois mais plutôt de veiller à un équilibre des différents usages. Le développement du bois d'œuvre permet d'augmenter de façon mécanique le volume de connexes de scieries qui viennent alimenter le bois "énergie". Au plan régional, la cellule

	de n'avoir plus qu'une filière unique ?	biomasse a une mission d'alerte sur ces sujets et veille notamment à identifier les tensions d'approvisionnement.
Energie	Comment s'assurera-t-on des "bons projets" pour développer les énergies renouvelables (consommation d'espaces naturels ou agricoles, respect des sites à fortes valeurs environnementales" etc.) ?	Cette action a été identifiée en particulier pour la méthanisation (bien qu'elle puisse s'appliquer aux autres projets d'EnR). Il s'agira de définir des critères communs et partagés permettant d'assurer la durabilité des projets EnR : critères de performance technico-économique, environnementale, acceptabilité locale, résilience du projet, utilité sociale du projet, etc. Ces critères seront portés dans l'ensemble des instances de jury pour le financement de projets EnR.
Energie	Où sera traitée la connexion entre les ZAENR (Zones d'accélération des énergies renouvelables) et les ambitions de production d'ENR affichées dans la COP ?	Ce lien est traité dans l'analyse technique de la suffisance des zones d'accélération que mène la DREAL : les zones définies en région sont comparées avec les besoins nécessaires pour atteindre les objectifs énergétiques du SRADDET.
Energie	Suite à une question précédente, comment les groupes de travail ont abordé les initiatives d'autoconsommation collective, alternatives complémentaires au photovoltaïque de masse ? Existe-t-il un encouragement prévu pour lancer une dynamique sur ce type de montage ?	C'est un des axes d'actions qu'a identifié le groupe de travail : mieux encourager les initiatives d'autoconsommation collective. Une réflexion pour un accompagnement spécifique est en cours par l'ADEME et la DREAL.
Energie	Comment articule-t-on développement des énergies renouvelables et l'objectif ZAN ?	Les énergies renouvelables telles que l'éolien, la méthanisation, les réseaux de chaleur sont peu consommatrices d'espaces non artificialisés. Une seule articulation est donc prévue par la loi : celle du photovoltaïque au sol. Pour la première tranche de dix ans, un espace naturel ou agricole occupé par une installation de production d'énergie photovoltaïque au sol

		n'est pas comptabilisé dans la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers, à la condition que l'installation n'affecte pas durablement les fonctions écologiques du sol ainsi que son potentiel agronomique, et qu'elle ne soit pas incompatible avec l'exercice d'une activité agricole ou pastorale sur le terrain sur lequel elle est implantée, si la vocation de celui-ci est agricole.
Energie	Quand les ZAER seront-elles publiées ?	En région AuRA, une première vague de zones sera arrêtée très prochainement, d'ici la fin de l'année, puis une version complétée des zones sera arrêtée au printemps 2025 (publication sur le portail dédié : https://macarte.ign.fr/carte/1X3jxe/Carte-EnR-Grand-public)
Forêt	Le dépérissement des forêts menace-t-il sa fonction de puits de carbone sur notre région ?	En AuRA, les derniers éléments sont plutôt pessimistes. La forêt, au niveau national comme régional, faiblit dans sa capacité à stocker et à capter du carbone. On rencontre en effet une menace sur la capacité de puits de carbone de nos forêts. Dans un contexte de perte des conditions biologiques liées au changement climatique – avec la hausse des températures et la dérégulation des précipitations – il est très important d'agir sur le renouvellement forestier.
Forêt	Au-delà de la Drôme et de l'Ardèche, la forêt de la région AuRA est-elle vulnérable au feu ?	Au niveau des incendies, il est souvent fait davantage référence aux départements d'Ardèche ou de la Drôme, mais des épisodes ont aussi été rencontrés dans d'autres départements comme la Loire ou l'Isère : que ce soit dans le massif du Néron en Isère, ou encore à la frontière entre l'Ain et le Jura. Même des départements initialement peu touchés le sont plus, comme la Savoie. On est bien témoin d'une augmentation du phénomène au niveau global dans la région

		et il faut s’y préparer.
Forêt	Les forêts naturelles et particulièrement les sols forestiers stockent beaucoup de carbone. Une gestion intensive (travaux du sol, rotation coupe des bois, bois exotiques) des forêts naturelles ne risquent pas de déstocker du carbone ?	La sauvegarde et la protection des sols lors des travaux en forêt est effectivement un point d'attention des gestionnaires et exploitants. Il est parfois préférable de grouper des opérations d'exploitation plutôt que de procéder à de petites interventions à un rythme soutenu.
Forêt	Les bois déperissant peuvent avoir pour fonctions d'alimenter la biodiversité. Si l'on retire les bois morts pour atténuer le changement climatique, ne va-t-on pas d'un autre côté fragiliser la biodiversité ?	Maintenir un niveau de bois mort en forêt est bénéfique pour la biodiversité. Cela peut passer par une bonne gestion des rémanents (bois non sorti de la forêt lors d'une exploitation) et/ou par l'identification d'arbres morts qualifiés d'arbres biologiques dans les forêts publiques gérées par l'Office National des Forêts.